

PLU

Saulx-Marchais

**Vu pour être annexé à la
délibération du
Conseil Municipal du
19 décembre 2012
approuvant le dossier**

Maire de Saulx-Marchais
Rue de la Mairie
78650 Saulx-Marchais
01 34 87 45 18



8. Annexes diverses

CONTENU

1. Le Porter à connaissance de l'Etat

2. Zones de bruit

- Loi n°92-1444 relative à la lutte contre le bruit
- Décret n°95-20 relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements
- Arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.
- Arrêté préfectoral n°00-372/DUEL relatif au classement acoustique des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit.

3. Schéma directeur des structures agricoles

- Arrêté préfectoral n°B2007-00 établissant le schéma directeur départemental des structures agricoles des Yvelines

4. Droit de Préemption Urbain

- Délibération du Conseil Municipal en date du 21 juin 2002

5. Les sites archéologiques

6. Autres informations

- Schéma départemental de randonnée équestre
- Schéma départemental de la randonnée pédestre
- Schéma départemental des espaces naturels
- Liaison Seine Aval – Saint Quentin-en-Yvelines (Schéma de principe)
- Les constructions sur terrain argileux en Ile-de-France
- Conditions de réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (Articles L1334-5 à L1334.10 du Code de la Santé Publique)

- SAGE de la Mauldre – Compatibilité des PLU avec le SAGE de la Mauldre
- Recommandations à respect aux abords des lignes à haute tension